

**DOSSIER
CSPS
DIUO - CONCEPTION**

Catégorie 2

MAITRE D'OUVRAGE :



28 rue du Pilate
35207 RENNES



COORDONNATEUR SPS



SEPAQ

631 route du bourg
76490 LOUVETOT
Tél : +33 2 32 70 80 47
E-Mail : accueil@sepaq.biz

24-442

Travaux de G.E.R
sur 2 bâtiments
logistiques de stockage

Quartier Faidherbe
76 350 OISSEL

Rédigé par Franck AUVRAY

13 mars 2026

Affaire N°24-442

Travaux de G.E.R sur 2 bâtiments 36-38

logistiques de stockage

OISSEL

SGAMI OUEST



631 route du bourg - 76490 LOUVETOT - E-Mail : accueil@sepaq.biz

Sommaire DIUO - CONCEPTION

2- DIUO - CONCEPTION	3
2.1- Rappels.....	3
2.2- Descriptif Sommaire	5
2.3- Interlocuteurs du chantier.....	6
2.3.1- Maître d'ouvrage.....	6
2.3.2- Maître d'œuvre.....	6
2.3.3- Coordonnateur Sécurité	6
2.3.4- DDETS ROUEN SUD	6
2.3.5- CARSAT 76	6
2.3.6- OPPBTP.....	7
2.4- FICHES	8
2.4.1- BARDAGES	8
2.4.2- COUVERTURE.....	9
2.4.3- FAUX PLAFOND	10

2- DIUO - CONCEPTION

2.1- Rappels

RAPPEL DE LA LEGISLATION

Interventions ultérieures sur l'ouvrage

Article L4532-16

Sauf dans les cas prévus à l'article [L. 4532-7](#), au fur et à mesure du déroulement des phases de conception, d'étude et d'élaboration du projet puis de la réalisation de l'ouvrage, le maître d'ouvrage fait établir et compléter par le coordonnateur un dossier rassemblant toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures.

Article R4532-95

Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage prévu à l'article [L. 4532-16](#) rassemble, sous bordereau, tous les documents, tels que les plans et notes techniques, de nature à faciliter l'intervention ultérieure sur l'ouvrage, ainsi que le dossier technique regroupant les informations relatives à la recherche et à l'identification des matériaux contenant de l'amiante prévus aux articles [R. 1334-22](#) et [R. 1334-28](#) du code de la santé publique ou, le cas échéant, le rapport de repérage de l'amiante prévu l'article [R. 4412-97-5](#) du présent code.

Il comporte notamment, s'agissant des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs, le dossier de maintenance des lieux de travail prévu à l'article R. 4211-3 ;

Pour ce qui concerne les autres ouvrages, il comporte, notamment, les dispositions prévues aux 1° à 4° de l'article [R. 4211-3](#) et à l'article [R. 4211-4](#).

Article R4532-97

Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage est remis au maître d'ouvrage par le coordonnateur en fonctions lors de la réception de l'ouvrage. Cette transmission fait l'objet d'un procès-verbal joint au dossier.

Le dossier est joint aux actes notariés établis à chaque mutation de l'ouvrage.

Dans le cas d'une copropriété, un exemplaire du dossier est également remis au syndic de l'immeuble.

Article R4532-98

Lors de toute nouvelle opération pour laquelle un coordonnateur en matière de sécurité et de santé est requis, un exemplaire du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage est remis au coordonnateur en matière de sécurité et de santé désigné par le maître de l'ouvrage.

Le coordonnateur apporte au dossier les modifications et compléments éventuels découlant des nouveaux travaux.

Les règles de transmission prévues à la présente section s'appliquent au dossier mis à jour.

Dossier de maintenance)

Article R4211-3

Le maître d'ouvrage élabore et transmet aux utilisateurs, au moment de la prise de possession des locaux et au plus tard dans le mois qui suit, un dossier de maintenance des lieux de travail.

Ce dossier comporte notamment, outre les notices et dossiers techniques prévus aux articles [R. 4212-7](#), [R. 4213-4](#) et [R. 4215-2](#), les dispositions prises :

1° Pour le nettoyage des surfaces vitrées en élévation et en toiture en application de l'article [R. 4214-2](#) ;

2° Pour l'accès en couverture, notamment :

- a) Les moyens d'arrimage pour les interventions de courte durée ;
- b) Les possibilités de mise en place rapide de garde-corps ou de filets de protection pour les interventions plus importantes ;
- c) Les chemins de circulation permanents pour les interventions fréquentes ;

3° Pour faciliter l'entretien des façades, notamment les moyens d'arrimage et de stabilité d'échafaudage ou de nacelle ;

4° Pour faciliter les travaux d'entretien intérieur, notamment pour :

- a) Le ravalement des halls de grande hauteur ;
- b) Les accès aux machineries d'ascenseurs ;
- c) Les accès aux canalisations en galerie technique, ou en vide sanitaire ;

Affaire N°24-442

Travaux de G.E.R sur 2 bâtiments

36-38 logistiques de stockage

OISSEL



SGAMI OUEST

631 route du bourg - 76490 LOUVETOT - E-Mail : accueil@sepaq.biz

5° Pour la localisation des espaces d'attente sécurisés au sens des articles [R. 4216-2-1](#), [R. 4216-2-2](#) et [R. 4216-2-3](#), il précise les caractéristiques de ces espaces.

Article R4211-4

Le dossier de maintenance des lieux de travail indique, lorsqu'ils ont été aménagés à cet effet, les locaux techniques de nettoyage et les locaux sanitaires pouvant être mis à disposition des travailleurs chargés des travaux d'entretien.

Lexique des abréviations

DIUO : Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage

DOE : Dossier des Ouvrages Exécutés

PPSPS : Plan Particulier Sécurité et Protection de la Santé

PdP : Plan de Prévention

PIR : Plate-forme Individuelle Roulante

EPI : Équipements de Protection Individuelle

BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Secours

VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée

SSI : Système de Sécurité Incendie

TGBT : Tableau Général Basse Tension

2.2- Descriptif Sommaire

LOCALISATION

Quartier Faidherbe

76 350 OISSEL

DESCRIPTIF SOMMAIRE

Travaux de G.E.R sur 2 bâtiments logistiques de stockage

Affaire N°24-442

Travaux de G.E.R sur 2 bâtiments

36-38 logistiques de stockage

OISSEL



SGAMI OUEST

631 route du bourg - 76490 LOUVETOT - E-Mail : accueil@sepaq.biz

2.3- Interlocuteurs du chantier

2.3.1- Maître d'ouvrage

SGAMI OUEST

28 rue du Pilate

35207 RENNES



2.3.2- Maître d'œuvre

Architecture Sécurité Pilotage

76490 LOUVETOT

631 route du Bourg

Tél : +33 2 32 70 80 47

E-Mail : accueil@asp-normandie.fr



2.3.3- Coordonnateur Sécurité

SEPAQ

631 route du bourg

76490 LOUVETOT

Tél : +33 2 32 70 80 47

E-Mail : accueil@sepaq.biz



2.3.4- DDETS ROUEN SUD

DDETS

Immeuble Hastings

27 rue du 74ème Régiments d'infanterie

760003 ROUEN Cedex 1

Tél : 02 76 27 71 01

Email : DDETS-inspection2@seine-martime.gouv.fr



2.3.5- CARSAT 76

CARSAT

5, Avenue du Grand Cours

76000 ROUEN CEDEX

Tél : 36.46



Affaire N°24-442
Travaux de G.E.R sur 2 bâtiments
36-38 logistiques de stockage
OISSEL

SGAMI OUEST

631 route du bourg - 76490 LOUVETOT - E-Mail : accueil@sepaq.biz



2.3.6- OPPBTP

OPPBTP

28, rue Martin Luther King
Immeuble La Marseillaise
14280 SAINT CONTEST
Tél. 02.31.44.23.61





2.4- FICHES

2.4.1- BARDAGES

2.4.1.1- Localisation

- Selon plans DOE
- Bat 36/38

2.4.1.2- Nature de l'intervention

- Entretien
- Réparation
- Maintenance

2.4.1.3- Accès

2.4.1.4- Risques

- Chutes de hauteur

2.4.1.5- Mesures de prévention

- Échafaudage de pied conforme
- Présence d'une bande de terrain stabilisée horizontale non plantée en périphérie du bâtiment

2.4.1.6- Approvisionnements

- De plain-pied

2.4.1.7- Sources d'énergies

- Nombreuses prises de courant conformes à la NFC 15-100 présentes dans le bâtiment



2.4.2- COUVERTURE

2.4.2.1- Localisation

- Selon plans DOE
- Bat 36/38

2.4.2.2- Nature de l'intervention

- Entretien
- Réparation
- Maintenance
- Nettoyage
- Démoussage

2.4.2.3- Accès

2.4.2.4- Risques

- Chutes de hauteur

2.4.2.5- Mesures de prévention

- Échafaudage de pied conforme
- Mise en place d'un garde-corps en bas de pente
- Utilisation d'une échelle de couvreur
- Présence d'une bande de terrain stabilisée horizontale non plantée en périphérie du bâtiment pour recevoir échafaudage ou nacelle

2.4.2.6- Approvisionnements

- De plain-pied

2.4.2.7- Sources d'énergies

- Nombreuses prises de courant conformes à la NFC 15-100 présentes dans le bâtiment



2.4.3- FAUX PLAFOND

2.4.3.1- Localisation

- Selon plans DOE
- Bat 36/38

2.4.3.2- Nature de l'intervention

- Entretien
- Réparation
- Maintenance

2.4.3.3- Accès

2.4.3.4- Risques

- Électrisation
- Pincement
- Chutes de hauteur

2.4.3.5- Mesures de prévention

- Couper l'alimentation en amont et consigner avant toute intervention
- Port des EPI adaptés à la tâche
- Personnel habilité
- Utilisation d'une PIR ou PIRL conforme

2.4.3.6- Approvisionnements

- De plain-pied

2.4.3.7- Sources d'énergies

- Nombreuses prises de courant conformes à la NFC 15-100 présentes dans le bâtiment